

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLF 2025 : les communes volontaires pour participer à l'effort de redressement financier dans le respect de leur libre administration

Le projet de loi de finances 2025 est un projet de redressement des comptes publics né dans l'urgence. Il suscite de vives inquiétudes pour les communes, intercommunalités et la Métropole de Lyon. Il les interroge sur le maintien de services publics locaux efficaces et de qualité.

Face à la dégradation inquiétante des finances publiques françaises, avec un déficit public de 166,6 milliards d'euros et une dette publique qui dépasse les 3 000 milliards d'euros, l'AMF69 est consciente que le projet de loi de finances 2025 proposé par le Gouvernement Barnier vise le retour à l'équilibre budgétaire.

Devant l'importance de l'enjeu, les collectivités du Rhône et de la Métropole de Lyon se tiennent à la disposition du Gouvernement pour redresser les comptes publics, comme elles le font depuis de nombreuses années, à travers le gel puis la baisse des dotations (période 2012-2022).

Elles considèrent néanmoins surdimensionné l'effort d'économies demandé (8,75Mds) par le projet de loi de finances 2025 aux collectivités. Les restrictions de recettes sont prévues pour ponctionner et encadrer les dépenses des collectivités et menacent de réduire considérablement leur marge de manœuvre. Elles craignent donc un impact négatif sur les services rendus aux populations et l'aggravation du déficit public dans un contexte économique de hausse de l'énergie et des matières premières.

Si elles souhaitent contribuer à l'effort financier, les communes refusent que leur soit imputé le dérapage du déficit public alors même qu'elles paient les conséquences de décisions de l'État qu'elles ont fortement contestées.

L'AMF69 rappelle son opposition historique aux suppressions des ressources fiscales propres au bloc communal - Taxe d'habitation sur le foncier bâti, Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) - compensées par fractions de TVA qui grèvent aujourd'hui le budget national. Ces mesures coûteuses se révèlent antinomiques à la libre administration des collectivités !

Les communes sont soumises à des règles financières très strictes qu'elles respectent, y compris dans un contexte budgétaire déjà largement dégradé.

Or, la multiplication des transferts de compétences de l'État vers les collectivités, et parfois sans compensation financière, accroît les charges qui pèsent sur elles. À cela s'ajoute l'enchevêtrement des normes et autres procédures qui consomment les ressources financières et entravent l'action locale.

Dans le cadre du PLF 2025, le Gouvernement propose un gel du montant de la fraction de TVA et de la DGF et prévoit une baisse des dépenses des administrations publiques centrales. L'AMF69 espère que ces mesures ne signifieront pas davantage de désengagement de la part de l'État auquel devront suppléer les communes.

Par ailleurs, ces mesures prises dans l'urgence ne peuvent être échelonnées sur la durée de mandat restante et risquent de se heurter à des dépenses incompressibles, quitte à creuser davantage le déficit public et à amenuiser les capacités d'épargne et donc d'investissement des collectivités pour l'avenir. Ces dernières seront d'autant limitées que le PLF 2025 prévoit un plafonnement de ressources de certains opérateurs comme l'Agence de l'Eau, l'Office français de la Biodiversité ou le Centre national de la Fonction publique territoriale, qui cofinancent certains de leurs projets.

L'AMF69 dénonce en outre le caractère rétroactif de deux mesures : la mise en réserve d'une part des recettes locales (3Mds euros) et la réduction du taux du FCTVA pour les dépenses engagées, et rappelle que les communes portent des projets pluriannuels qui les engagent auprès de leurs administrés et financeurs et qu'elles ont besoin d'une lisibilité de leur budget sur le long terme.

Les collectivités locales s'inquiètent également de la suppression de 1,5 milliards de crédits pour le Fonds vert. A l'heure de l'urgence climatique, elles ont un rôle crucial à jouer dans la transition énergétique et ont besoin d'être soutenues financièrement. Ces coupes budgétaires annoncent un ralentissement des projets de rénovation énergétique, d'adaptation au dérèglement climatique et de protection de la biodiversité. Or, nous le savons, tout projet de transition retardé coûtera beaucoup plus cher dans les années à venir.

Au regard des nombreux défis quotidiens auxquels ils font face, les maires attendent maintenant des réponses claires sur les moyens juridiques et financiers dont ils disposeront pour répondre aux attentes de leurs concitoyens que ce soit pour la présence postale, les équipements sportifs, le service de la petite enfance ou les activités périscolaires, aujourd'hui visés par les baisses de crédits. Cette question se pose d'autant plus qu'en dépendent le dynamisme et l'attractivité de leur territoire.

L'AMF69 se tient à la disposition du Gouvernement et du Parlement pour travailler ensemble à l'effort de redressement de la France, dans le respect de la libre administration des collectivités.

Contact Presse : Jean-Philippe JAL – Directeur : 06-89-81-70-13